Gmail **Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>**

suivi pour le règlement de votre grief

Maryse Chrétien <[redacted]> 6 octobre 2021 à 15:01
À : Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>

Bonjour M. Blackburn,

Le SFMM a tenu un comité de griefs avec les représentants de l'employeur à l'arrondissement CDN-NDG ce matin. L'employeur a une ouverture pour régler votre dossier par une compensation monétaire. Seriez-vous en mesure de calculer, selon votre taux horaire de 2021 (agent de bureau) la différence de traitement que vous auriez obtenu si l'employeur vous aurait considéré comme technicien ressources humaines entre le 18 février 2021 et le 18 juin 2021,période couverte par le grief en question ? C'est à partir de ce montant que l'employeur se positionnera.

Merci d'avance M. Blackburn.

Maryse Chrétien

Vice-présidente SFMM (SCFP-429)

8790 avenue du Parc

Montréal,Québec

[redacted]